

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal
En exercice : 10 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 7 de Monsieur Christian EXCOFFON, 1^{er} Adjoint.
Excusés : 2
Absents : 1 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN,
Votants : 9 Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Gérard VIALIS, Jérémie MONGELLAZ.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON
05/09/2023 Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALIS

Absent : Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Jean-Luc REBORD

Délibération 2023-D41 – Décision modificative n°1 au budget SPIC Palette de l'exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023-D21 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2023 approuvant le budget SPIC de la Palette de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits pour faire face aux opérations financières et comptables ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour):

➤ **Approuve** la décision modificative n°1 au budget SPIC de la Palette de l'exercice 2023 arrêtée comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Fonctionnement				
D 6061/011 – Fournitures non stockées		7 100.00 €		
D 61521/011 – Entretiens et réparations bâtiment publics		5 900.00 €		
R 774/77 - Subventions exceptionnelles				13 000.00 €
TOTAL		13 000.00 €		13 000.00 €

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20230912-2023-D41-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 19/09/2023

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint,
Christian EXCOFFON

